

Convention cadre Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

Centres sociaux
Espaces de vie sociale

2023

2027



caf.fr



État
représenté par la Préfète de Vaucluse,
Madame Violaine DEMARET



Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse
représentée par son Président,
Monsieur Etienne FERRACCI



Département de Vaucluse
représenté par sa Présidente,
Madame Dominique SANTONI



Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse
représentée par sa Présidente,
Madame Marie-Claude SALIGNON



Fédération des Centres Sociaux de Vaucluse
représentée par sa Présidente,
Madame Elsie GUILLAUME



CARSAT Sud Est
représentée par sa Présidente,
Madame Aline MOULIN

Sommaire

Convention cadre

Article 1 - Objet de la convention cadre

Article 2 - Modalités de collaboration départementales et locales

Article 3 - Engagements des partenaires

Article 4 - Engagements des équipements AVS

Article 5 - Durée de la convention

Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale

Introduction

Cadre d'Intervention et Enjeux

1. Portrait de territoire
2. Portrait de l'Animation de la vie sociale en Vaucluse 2022
 - Implantation des équipements
 - Ressources au service des projets
 - Contribution des équipements AVS aux politiques publiques développées sur les territoires
3. Axes de développement et Plan d'actions 2023-2027



Préambule

L'article 1^{er} de notre Constitution dispose que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Ces principes inspirent l'existence des structures dédiées à l'animation de la vie sociale et l'action des professionnels et des bénévoles qui s'engagent en leur sein. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale apparaissent ainsi comme des vecteurs indispensables de promotion des valeurs républicaines.

En s'appuyant sur la diversité de ses champs d'intervention, l'animation de la vie sociale se donne pour objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne. Elle constitue un axe constant des politiques sociales en raison des enjeux stratégiques auxquels répond l'action de proximité des acteurs impliqués sur le terrain. Cette action se fonde, en effet, sur une démarche d'intervention globale et adaptée aux problématiques sociales d'un territoire et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour conforter le « vivre ensemble ».

Dans un contexte socio-économique complexe, les finalités de l'animation de la vie sociale prennent tout leur sens :

- la socialisation et la lutte contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- le développement des compétences sociales et la citoyenneté de proximité.

S'inscrivant dans l'approche retenue par les textes de référence CNAF, les partenaires signataires de la présente convention reconnaissent les équipements d'animation de la vie sociale comme :

- des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, assurant l'accueil de toute la population et veillant à la mixité sociale,
- des lieux où s'exerce et se développe le « pouvoir d'agir » permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Il faut souligner ici les caractéristiques qui donnent sa force à l'animation de la vie sociale, démarche d'intervention dans les quartiers au plus près des habitants de tous âges et de toutes sensibilités, dans l'ouverture interculturelle et la convivialité : on travaille à « faire tomber les murs » en portant attention aux personnes, en accueillant la différence avec bienveillance, en mettant en valeur et souvent en permettant de révéler les talents individuels, en donnant des possibilités d'apprendre, de se divertir, de tisser de nouveaux liens, de grandir humainement.

La convention-cadre pluriannuelle constitue un atout pour les acteurs de l'animation de la vie sociale dans le Vaucluse. Les travaux engagés au cours des précédentes conventions ont permis la mise en œuvre d'une démarche partagée de suivi et d'évaluation des projets sociaux des structures.

C'est pour renforcer l'assise et la pertinence de la démarche que cette nouvelle convention-cadre comporte un schéma directeur pluriannuel d'animation de la vie sociale. Cela permet de consolider un partenariat déjà ancien et de formaliser collectivement une feuille de route plus précise à partir des besoins repérés et des réponses offertes. Il s'agit, sur chaque territoire, d'identifier les axes d'amélioration, de valoriser les atouts et les ressources, pour fixer des orientations et convenir ensemble des moyens adaptés.

Les signataires réaffirment leur volonté que le présent document constitue un outil fédérateur et incitatif permettant d'amplifier les synergies sur le terrain pour œuvrer inlassablement et de la manière la plus concrète, avec la contribution active de chacun, à faire société.

Dans cet esprit, ils s'accordent sur les dispositions ci-après, qui pourront être détaillées dans des conventions bilatérales avec chaque gestionnaire d'équipement.



CONVENTION CADRE

Article 1 : Objet de la convention cadre

La présente convention a pour objectifs :

- de proposer un cadre d'intervention partagé, à l'échelle du département du Vaucluse et recentré sur les valeurs clés et le cœur de métier des équipements de l'animation de la vie sociale,
- de formaliser les modalités de concertation, de réflexion et de coordination des politiques institutionnelles engagées dans le département de Vaucluse
- d'améliorer et de stabiliser, collectivement et durablement, le fonctionnement des structures par un accompagnement technique, méthodologique et/ou financier, autour de 3 volets essentiels définis ci-après :

Le projet social élaboré dans une démarche projet partagée

Clé de vôûte des structures d'Animation de la Vie Sociale, **le projet social** se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins quotidiens des familles et aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Il explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées.

Les partenaires signataires reconnaissent le projet social comme outil de référence, conditionnant l'agrément délivré par la Caf, conformément aux dispositions réglementaires.

Le projet social est élaboré en étroite concertation avec les habitants, les salariés et les bénévoles de la structure, et les différents partenaires du territoire.

Au-delà du principe fondateur auquel elle répond, les partenaires signataires de la convention cadre reconnaissent la démarche partagée d'élaboration et d'évaluation du projet social comme support d'échange, de réflexion, de coproduction et de validation.

La fonction AGC des centres sociaux

Les partenaires signataires reconnaissent la fonction **Animation Globale et Coordination (AGC)** comme la fonction fondamentale et caractéristique des centres sociaux.

L'animation globale implique **une dynamique participative** et une capacité d'adaptation pour répondre aux besoins des habitants; elle exige une équipe d'animation et d'accueil qualifiée.

L'offre de service

Les partenaires signataires reconnaissent l'offre de service des équipements de la vie sociale, examinée collectivement à l'occasion de l'élaboration du projet social, dans le cadre de la démarche partagée à laquelle ils ont participé.

- Elle constitue la déclinaison opérationnelle du projet social, et peut donc varier selon les territoires.
- Elle est formalisée et met en évidence sa cohérence au regard du diagnostic de territoire, des orientations validées et des ressources disponibles.
- Elle est structurante, car elle permet la captation et l'accompagnement des publics dans une démarche citoyenne, le développement du lien social et familial, de la mixité et de l'autonomie.

Article 2 : Modalités de collaboration départementales et locales

Le présent accord-cadre s'inscrit dans une volonté de collaboration renforcée entre les partenaires signataires, formalisée dans le cadre des instances suivantes :

Partenariat départemental

Comité de Pilotage Départemental Animation de la Vie Sociale

Instance politique et décisionnelle composée des partenaires de la convention cadre, et dont la Caf assure la présidence et le secrétariat.

Le comité de pilotage départemental :

- définit et pilote une politique commune d'intervention à l'échelle départementale ;
- garantit les moyens de mise en œuvre et d'évaluation ;
- concertation sur la politique départementale en direction des équipements de l'animation de la vie sociale, les besoins des territoires, sur les projets menés auprès des équipements de l'animation de la vie sociale.

Comité Technique Départemental Animation de la Vie Sociale

Instance technique composée des représentants techniques des partenaires de la convention cadre de l'animation de la vie sociale.

Le comité technique :

- met en œuvre la politique commune d'intervention à l'échelle départementale ;
- assure les travaux préparatoires et le suivi de la convention-cadre ;
- veille à l'évolution des financements des structures AVS ;
- partage les besoins des territoires, les projets de création, situations problématiques afin de garantir une cohérence d'actions menés auprès des équipements de l'animation de la vie sociale (ex : démarche partagée d'élaboration et d'évaluation du projet social), sur l'harmonisation des pratiques et des outils communs, ...

La Caf assure le secrétariat ; le calendrier et l'ordre du jour des réunions sont définis par le comité technique départemental.

Partenariat local

Au plan local, les termes de la présente convention sont relayés auprès des centres sociaux et espaces de vie sociale, dans le cadre des instances de mise en œuvre et de suivi de la démarche partagée d'élaboration et d'évaluation du projet social sur chaque territoire.

Comités de pilotage (ex Commissions Partenariales d'Evaluation -CPE)

Instance politique pluri-partenariale qui rassemble l'ensemble des partenaires du territoire à tous les stades du projet social (diagnostic, orientation, élaboration, évaluation).

Le comité de pilotage décline les orientations de travail départementales au plan local et propose un lieu d'échanges privilégié et élargi sur les spécificités ou les événements conjoncturels.

A l'initiative de la structure et/ou de ses partenaires, les comités de pilotage se réunissent dans le cadre du suivi du projet social en cours, et davantage en phase de renouvellement d'agrément ou de problématiques particulières.

Elle constitue l'instance politique privilégiée à saisir en amont de situation de crise.

Comités techniques (ex Commissions Techniques d'Evaluation -CTE)

Instance technique, garante de la mise en œuvre de la démarche partagée de suivi, d'élaboration et d'évaluation du projet social.

Elle constitue un lieu d'échanges sur les événements conjoncturels : étude, recherche de solutions et propositions.

En charge du suivi du projet social, ainsi que de la stabilité des moyens nécessaires à ce dernier, le comité technique organise l'information, la concertation et la négociation préalables à ces différentes étapes. Elle constitue l'instance technique privilégiée à saisir en amont de situation de crise.

Les comités techniques se réunissent selon un calendrier et une composition variable en fonction de l'ordre du jour.

Composition des instances partenariales

Partenaires	Niveau départemental		Niveau local	
	Comité de pilotage	Comité technique	Comité de pilotage	Comité technique
Etat	X	X	X	X
CARSAT Sud-Est	X	X		
Conseil Départemental	X	X	X	X
Caisse d'Allocations Familiales	X	X	X	X
Mutualité Sociale Agricole	X	X	X	X
Fédération départementale des centres sociaux	X	X	X	X
Collectivités locales			X	X
Centre social			X	X
Représentants des habitants			X	X
Représentants des partenaires locaux			X	X



Caf de Vaucluse

La CAF de Vaucluse reconnaît les équipements de l'animation de la vie sociale comme des relais privilégiés des politiques publiques et en particulier de sa politique d'Action Sociale Familiale. A travers eux, elle entend participer à une réponse sociale globale en faveur des familles, concourant à une meilleure insertion sociale, au renforcement des solidarités et à une participation citoyenne.

La Caf de Vaucluse s'engage à :

- participer aux instances associatives et partenariales,
- assurer un accompagnement technique lors de l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet social,
- examiner le projet social et délivrer, le cas échéant le/les agréments « Animation globale et coordination », « Animation collective familles », « Espace de vie sociale ».
- participer au financement de la fonction AGC par une prestation de service nationale, attribuée sur la durée de l'agrément
- participer au financement des actions relevant du champ d'intervention de la Branche Famille par des prestations de service et fonds thématiques nationaux.
- mobiliser une éventuelle subvention sur fonds locaux sous certaines conditions conformément aux orientations du Conseil d'Administration de la Caf et sous réserve de disponibilités budgétaires.

L'État

Lieux d'innovation et d'expérimentation, creuset d'échanges et de médiation entre les institutions et les personnes, les centres sociaux constituent des partenaires historiques importants des politiques publiques qu'il convient de soutenir avec une attention particulière pour les actions s'inscrivant dans le principe républicain de laïcité, soutenant l'engagement citoyen et participant à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Au niveau départemental, l'Etat est attentif à la situation des équipements de l'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) qui jouent un rôle majeur dans la cohésion sociale, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La cohésion sociale repose en effet en partie sur la capacité des centres sociaux et des associations de terrain à favoriser des liens de proximité et à porter l'expression de la parole des habitants, à l'échelle d'un quartier ou de manière plus large. L'engagement associatif constitue aussi un mode privilégié d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté.

L'Etat par l'intervention des Délégués du Préfet, de la DDETS et du SDJES :

- exerce, auprès des équipes d'encadrement des équipements de l'animation de la vie sociale, des missions permanentes d'accompagnement, de conseil et de formation par l'intervention de ses personnels techniques, pédagogiques et d'inspection,
- renforce le réseau des acteurs de l'accompagnement à la vie associative et propose à cet effet des outils et des formations pour les établissements souhaitant intégrer la démarche Guid'Asso,
- participe aux instances partenariales, notamment dans le cadre de la politique de la ville,
- participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de projet social (démarche partagée).

L'Etat peut être amené à participer au financement de la fonction AGC par la possible mobilisation d'une participation financière au titre du dispositif des adultes-relais (médiation sociale), en cas de besoin et d'accord partenarial

de cofinancement, pour les équipements de l'animation de la vie sociale implantés en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'Etat participe également au financement d'actions relevant de l'offre de services, à la coordination interne de certains établissements et au soutien de la structuration de différents réseaux, par la mobilisation de postes FONJEP, de programmations contractuelles et de soutien au fonctionnement global des associations, de l'aide au financement de projets plus ponctuels ou encore de la formation des bénévoles (via les trois volets du FDVA).

L'Etat, représenté par les services de la Préfecture, indique, que compte-tenu des missions et du rôle des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville quand ils y sont présents par leur implantation et/ou leurs actions, les Délégués du préfet ont vocation à les accompagner,

notamment dans le suivi de leurs actions sur ces territoires, mais aussi par un appui global et dans leurs relations avec les instances de participation citoyenne.

A ce titre, les Délégués du préfet participent donc, au côté des représentants de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, aux différentes instances partenariales, les accompagnent dans leurs missions d'accompagnement et de conseil ainsi que dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet social.

Enfin, un des Délégués du Préfet, en plus de sa mission territoriale, sera en charge d'un suivi global de l'animation de la vie sociale portée par les centres sociaux et les espaces de vie sociale pour l'ensemble du département.

Le Département de Vaucluse

Le Département de Vaucluse entend renforcer son engagement vis-à-vis des projets où la mobilisation des acteurs sociaux de terrain tend à renouer le lien social, axe fort de sa politique départementale.

Ainsi le Département :

- participe aux instances associatives et aux instances partenariales,
- participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet social dans le cadre de la démarche partagée.

En complément de ces contributions et dans une logique de soutien plus importante aux projets, le Département contribuera au financement de l'AGC des centres sociaux agréés du Département à hauteur d'une aide forfaitaire de 16 000€.

L'engagement du Département reste annuel, en fonction de ses disponibilités budgétaires et sous réserve du respect des engagements attendus des équipements de la vie sociale mentionnés dans l'article 4 de la présente convention.

Le Département mobilisera le reste de sa participation à travers un appui technique ou contribution financière sur les projets en adéquation avec les 5 orientations stratégiques et prioritaires de sa politique Vaucluse 2025-2040, à savoir :

- Favoriser l'inclusion et la citoyenneté : L'objectif est d'agir sur l'accès à la lecture, la pratique culturelle, artistique, sportive, au numérique et la lutte contre le décrochage scolaire avec une entrée spécifique sur les collèges,
- Développer l'accès à l'emploi : L'objectif est de développer l'insertion professionnelle et l'employabilité par la formation et la qualification, l'accompagnement à l'emploi, en ciblant plus particulièrement les bénéficiaires RSA et le public jeunes,
- Promouvoir la qualité de vie : L'objectif est de soutenir la requalification urbaine, d'améliorer la mixité sociale, fonctionnelle et urbaine, l'accès aux services publics, au numérique et de lutter contre la précarité énergétique,
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation : L'objectif est de favoriser l'émergence d'actions nouvelles, expérimentales et innovantes, pour dynamiser les réponses apportées aux problématiques de la politique de la ville,
- L'intergénéralité : L'objectif est de renforcer le lien social entre les générations au travers d'actions en synergie vers un mieux vivre ensemble

MSA Alpes-Vaucluse

La MSA Alpes Vaucluse souhaite poursuivre le partenariat avec les équipements de l'animation de la vie sociale pour contribuer à la réalisation des objectifs de son Plan d'Action Sanitaire et Sociale, en direction des ressortissants agricoles.

Dans ce cadre, la MSA Alpes Vaucluse:

- participe aux instances associatives (administrateur MSA référent ou désigné et/ou son représentant),

- participe aux instances partenariales, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet social dans le cadre de la démarche partagée,
- s'engage au financement du pilotage des centres sociaux par une prestation de service dont le montant, déterminé annuellement, sera au moins égal à 4000 € par centre social,
- peut mobiliser sous certaines conditions, un appui technique ou contribution financière sur certains projets en adéquation avec les objectifs prioritaires de son plan d'action sociale.

Carsat Sud-Est

La Carsat Sud-Est souhaite pérenniser son implication dans le partenariat départemental afin de continuer à apporter une réponse la plus adaptée possible aux enjeux posés par le vieillissement de la population sur le territoire du Vaucluse.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la convention nationale entre la Fédération des Centres Sociaux et Sociaux Culturels de France et la Cnav (« Prévention de la perte d'autonomie, Territoires, et Solidarités entre les âges ») qui répond aux objectifs de la Convention Nationale d'Objectif et de Gestion de la Cnav et de façon plus précise aux objectifs suivants :

- Mieux connaître et faire remonter les besoins des populations au plus près des territoires, analyser l'offre de services ;
- Développer des modes d'intervention décloisonnés, s'appuyant sur le savoir-faire des Centres sociaux dans le champ du développement social local ;
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé adapté des retraités, s'appuyant sur les complémentarités entre les approches individuelles et collectives de l'action sociale.

La Carsat Sud-Est s'engage auprès des équipements de l'animation de la vie sociale à :

- apporter son soutien en matière d'information / formation des personnels des centres sociaux sur les champs propres à son activité : offre de service de l'Action sociale et du Service social, accompagnement

à la prise en main de l'observatoire des situations de fragilité pour les diagnostics de territoire, accès aux droits retraite

- mettre à disposition la documentation sur les champs qui la concernent - Retraite, Bien Vieillir, Action Sociale, Service social, prévention des risques professionnels - à des fins d'informations et orientations pertinentes des publics et partenaires,
- habiliter et accompagner les centres sociaux sur les plateformes dédiées aux actions collectives de prévention pour inscrire et promouvoir leurs actions,
- communiquer auprès des centres sociaux sur les actualités de l'organisme (abonnement à la newsletter des professionnels, transmission de rapports ou d'études...),
- inciter la mise en place de parcours de prévention en direction des publics âgés et plus spécifiquement fragilisés (isolement social ou géographique, rupture de situation, revenus modestes, difficulté d'alphabétisation...) sur les fonds propres de l'organisme ou dans le cadre de l'inter régime
- porter le partenariat auprès des autres acteurs et partenaires régionaux de la prévention de la perte d'autonomie pour plus de visibilité sur le rôle des centres sociaux au sein des territoires,
- soutenir financièrement de manière différenciée, et sous réserve de ses disponibilités budgétaires, les centres sociaux affiliés à la fédération en étant particulièrement attentive à la pluralité des financements ancrant la question du vieillissement au sein du projet social de chaque centre social.

Fédération départementale des Centres Sociaux

Aider les centres sociaux et espaces de vie sociale fédérés à remplir leurs missions dans le respect des valeurs de la FCSF (Fédération des Centres Sociaux de France) qui sont : démocratie, solidarité et dignité humaine ; telle est l'ambition socle de la fédération des centres sociaux de Vaucluse. L'objectif est de contribuer à l'émergence d'une société plus fraternelle, solidaire, participative et démocratique.

Donner de la cohérence ; inscrire les pratiques des centres sociaux et espaces de vie sociale dans les valeurs fortes ; respecter les particularités et les projets portés par les habitants ; représenter et donner à voir la force collective en interne et vers l'extérieur en promouvant les valeurs communes de l'éducation populaire ; sont les principaux leviers d'intervention pour la fédération des centres sociaux.

Une fédération au service du réseau des centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS) fédérés pour garantir le sens et accompagner ces derniers en accomplissant les missions suivantes :

1. Fonction de représentation, de promotion des centres sociaux et du fédéralisme, de support de parole collective et politique

- Organiser la parole collective des centres sociaux et espaces de vie sociale et la représenter
- Promouvoir l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale sur les territoires et leur impact sur les questions sociales importantes en lien avec une démarche d'utilité sociale (lien social, lutte contre les exclusions, accès aux droits, solidarités...)
- Organiser les délégations, les mandats et les espaces de dialogue dans des situations nécessitant une prise de position politique
- Etre présent, actif au sein d'instances techniques et/ou politiques : faire remonter la parole des centres sociaux et espaces de vie sociale, les promouvoir.

2. Fonction lieu-ressources

- Maintenir le lien régulier avec les partenaires institutionnels
- Penser un cadre adapté à chaque territoire pour ces relations (ex : pacte de coopération, Convention Territoriale Globale, Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale..)

- Etre vigilant à l'équité des territoires sur lesquels les acteurs de l'AVS (Animation de la Vie Sociale) interviennent
- Développer l'interconnaissance avec les institutions et les collectivités locales
- Soutenir les centres sociaux et espaces de vie sociale en situation de crise en lien avec les partenaires institutionnels de la convention cadre et les collectivités ou intercommunalités
- Soutenir les équipes bénévoles et salariés.es des centres sociaux et espaces de vie sociale dans les crises
- Permettre aux structures de l'animation de la vie sociale de nouer de nouvelles alliances : techniques, politiques, financières

3. Fonction technique et méthodologique

- Accompagner les renouvellements des projets sociaux
- Accompagner la création de nouveaux centres sociaux et espaces de vie sociale en lien avec la CAF, le Département, la MSA Alpes Vaucluse, l'Etat, les collectivités...
- Qualifier les acteurs professionnels et bénévoles ; participer à l'identification des besoins de formations et proposer des formations adaptées

4. Fonction animateur de réseau

- Permettre le dialogue, les rencontres, les échanges de savoirs, de pratiques entre les structures de l'animation de la vie sociale
- Accueillir les demandes et les besoins du réseau ; favoriser la mise en lien des adhérents entre eux
- Prévoir et organiser les temps et les moyens nécessaires à la réflexion prospective et à l'innovation
- Animer des projets collectifs à l'échelle du réseau fédéral (au regard des thématiques et des enjeux du réseau)
- Déployer et animer une stratégie de communication (réseaux sociaux, site internet, valorisation SENACS, documents...)

Collectivités locales (communes et intercommunalités)

L'engagement politique, technique et financier des collectivités au titre de la politique AVS est ou sera précisé au sein de chaque Convention Territoriale Globale.

Article 4 : Engagements des équipements AVS

En contrepartie de leurs engagements, les partenaires signataires attendent des équipements de l'animation de la vie sociale :

> le respect des principes fondamentaux et des missions des équipements de l'animation de la vie sociale définis par les textes réglementaires CNAF, ainsi que « La Charte de la Laïcité de la branche Famille avec ses partenaires » ;

> la mise en œuvre de la démarche partagée d'élaboration du projet social et de son évaluation, telle que définie avec les partenaires. Elle se traduit notamment par :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé
- l'implication des habitants dans le projet social
- l'organisation des instances de travail technique - comité technique,
- l'organisation des instances politique – comité de pilotage
- la formalisation d'un projet social tenant compte des problématiques et des besoins du territoire, des orientations du projet social et des attentes des partenaires

> la mise en œuvre et le respect du projet social tel qu'agréé par la CAF, et dont les attendus sont validés par l'ensemble des partenaires réunis en Comité de pilotage.

> la communication dans les délais demandés, des divers documents et outils d'aide à la décision utiles aux partenaires financeurs (données d'activité, financières, etc ...) ;

> un suivi budgétaire rigoureux, tenant compte des capacités des financeurs ;

> l'alerte aux des partenaires en cas de dysfonctionnement, de carence sur un poste clé (fonction AGC), de difficulté de mise en œuvre du projet social, de prévision de difficultés financières d'ordre structurel, ...

Ces attendus peuvent être formalisés dans les conventions bilatérales passées entre les partenaires financeurs et les équipements de l'animation de la vie sociale, le cas échéant.

Article 5 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour 5 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Elle se renouvelle par décision du comité départemental de l'animation de la vie sociale.

Elle peut être dénoncée chaque année à la date anniversaire par chacun des contractants, moyennant un préavis de 3 mois adressé au Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse par lettre recommandée avec accusé de réception.





SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Introduction

Quelques repères historiques en France et en Vaucluse

En France, l'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale qui trouve ses racines dans des initiatives privées de la fin du XIXe siècle. Il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif.

Marqués par les grandes mutations et les politiques de reconstruction de l'après-guerre, les centres sociaux connaissent un véritable essor. En effet les évolutions de la société, de la cellule familiale et des comportements ont un impact fort sur les besoins des habitants. Aussi, pour répondre aux attentes de la population les pouvoirs publics ont souhaité, depuis les années 1960, que des équipements de proximité soient mis en place afin de créer ou de maintenir des liens et ou des services entre les habitants d'un territoire.

Sur délégation de l'Etat, dans les années 1970 la Caisse Nationale Allocataires Familiales et les Caisses d'Allocations Familiales deviennent des acteurs centraux par la responsabilité qui leur est confiée en matière d'agrément. Elles s'engagent pour accompagner les partenaires et soutenir financièrement les équipements.

Aujourd'hui en France ce sont près de 2300 centres sociaux et 1450 espaces de vie sociale qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale.

En Vaucluse, le premier centre social a été agréé en 1977. On compte aujourd'hui 19 centres sociaux et 10 espaces de vie sociale sur le département, un onzième agrément est en cours d'examen.

Cadre d'Intervention et finalités

Cadre réglementaire

« Les Caf assurent une fonction de chef de file coordinateur de l'animation de la vie sociale. Du fait de leur responsabilité en matière d'agrément, mais aussi en raison de leur neutralité, de leur connaissance des populations et des territoires, de leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale, des moyens qu'elles engagent en faveur des structures, il est demandé aux Caf de formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, les Caf établiront **un schéma directeur de l'animation de la vie sociale** et mobiliseront les partenaires du secteur ». (Circulaire Cnaf du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale)

Finalités

« Conformément aux engagements de la convention d'objectifs et de gestion relatifs à une meilleure couverture territoriale et sociale de l'offre de service institutionnelle, le schéma directeur constitue **le cadre stratégique de la politique de la Caf** en matière d'animation de la vie sociale. » (Circulaire Cnaf du 22 juillet 2015 : Repères méthodologiques). Ses finalités sont les suivantes :

- améliorer la lisibilité de la politique d'action sociale de la CAF et la promouvoir ;
- développer, structurer et pérenniser une offre de proximité de structures d'animation de la vie locale en maillant le département ;
- conforter le partenariat interinstitutionnel et le mobiliser sur la question de l'animation de la vie sociale ;
- affirmer le positionnement de l'animation de la vie sociale en tant que levier de cohésion sociale et territoriale et en accompagner son développement ;
- s'appuyer sur le réseau des structures d'animation de la vie sociale pour développer et adapter la politique d'accueil et d'accès aux droits;
- consolider l'ancrage, la reconnaissance et la qualité des projets sociaux portés par les opérateurs existants.

Le Schéma directeur d'Animation de la Vie Sociale, une étape nouvelle du partenariat

Ce schéma directeur a pour objectif de renforcer le pilotage stratégique (meilleure structuration et coordination du secteur et optimisation des moyens mobilisés) et opérationnel (organisation, impulsion des actions, suivi des objectifs et des calendriers, etc.).

La mise en œuvre du schéma directeur de l'animation de la vie sociale est pilotée dans **une logique de projet participative et partenariale**, inhérente à la dynamique de l'animation de la vie sociale. Elle s'appuie sur une démarche en interne (Caf) ainsi qu'en externe, avec les partenaires.

Les travaux qui sont menés dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale se veulent être partagés avec les acteurs institutionnels.

Le département de Vaucluse se caractérise par des **découpages administratifs et de vie pluriels**.

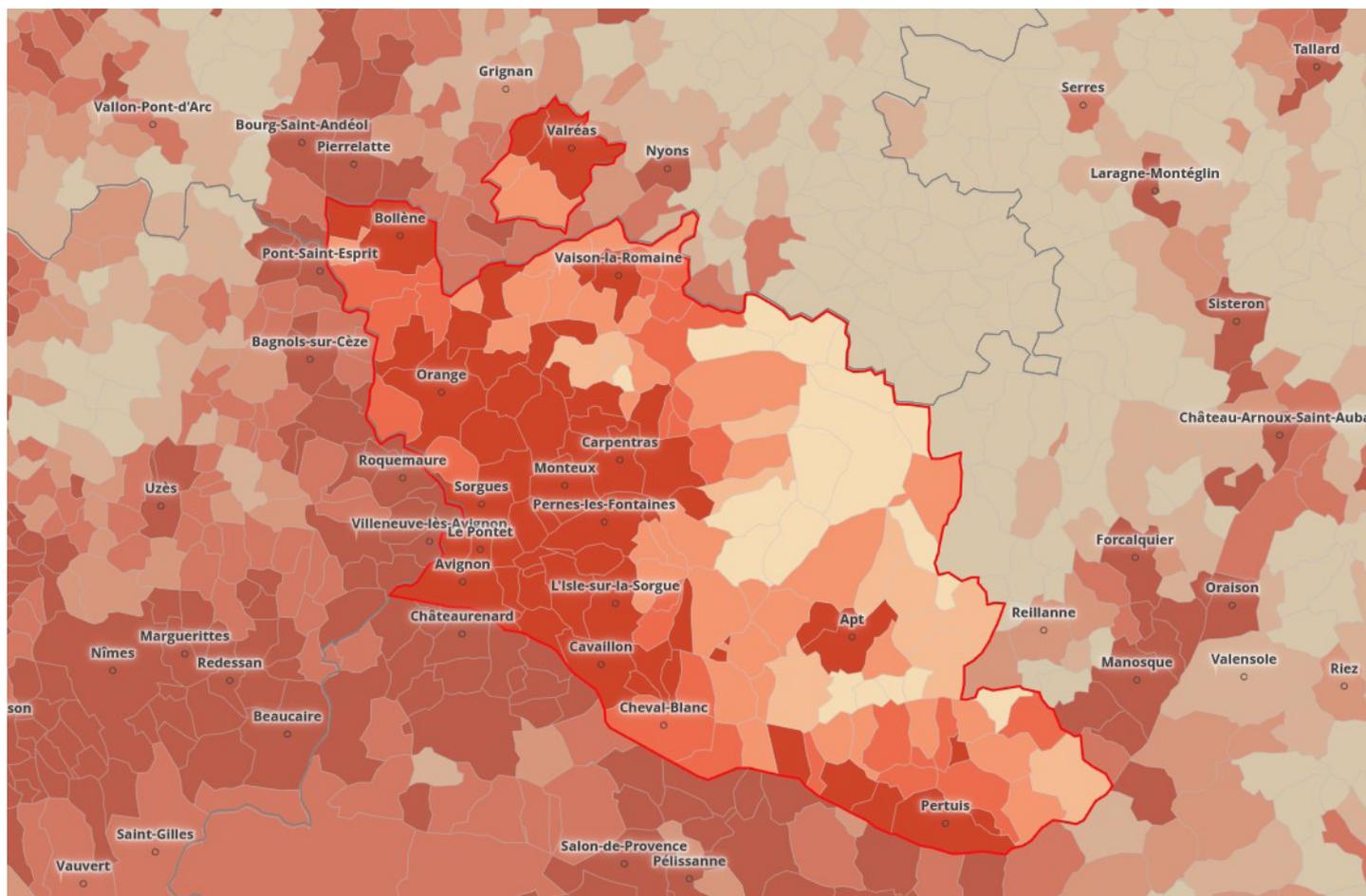
D'une part, il est composé de **151 communes** dont 12 de plus de 10.000 habitants, ainsi que de **14 EPCI** dont 6 intègrent des communes des 5 départements limitrophes. La vie quotidienne des vauclusiens s'organise autour de **9 bassins de vie** à dominante urbaine à l'ouest et plutôt rurale à l'est, dont 3 hyper-bassins. Avignon, le chef-lieu, est décentré sur les limites Sud-Ouest.

D'autre part, le Vaucluse fait apparaître une réalité socio-économique contrastée avec des oppositions territoriales marquées entre le rural et l'urbain (répartition des jeunes, des ouvriers, des personnes de plus de 60 ans...). Depuis 2017, la CAF de Vaucluse et le Conseil Départemental ont retenu une approche territoriale en 5 ensembles infra-départementaux avec des dominantes et des besoins différenciés.

La croissance démographique, qui se ralentit, profite autant d'une natalité soutenue (+ 0.4% source INSEE 2017)

que de l'attractivité migratoire du département (+ 0.1%) : 44% des communes affichent un taux de croissance de leurs habitants supérieur à la moyenne nationale. On dénombre à ce jour plus d'un demi-million de vauclusiens et les villes de plus de 10.000 habitants sont celles qui concentrent la plupart des problématiques observées.

Le Vaucluse est le 5ème département le plus pauvre de France métropolitaine avec un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale : selon l'INSEE le revenu médian du département s'élève à 20 140 € en 2015 (France : 21 930 €), seuls 51.6% des ménages sont imposables (France : 57.6%) et le taux de chômage, même s'il est en baisse, est structurellement plus élevé qu'au niveau national. La pauvreté est particulièrement présente dans les villes de plus de 10.000 habitants avec notamment **22 quartiers prioritaires « politique de la ville »** dont le « Pous du plan » à Carpentras, 2ème quartier le plus pauvre de France (72.2% de taux de pauvreté) ; la ville d'Avignon ressort avec le taux de pauvreté le plus important des communes de la région PACA, à près de 31%.



La CAF de Vaucluse compte 116 515 foyers allocataires au 31 décembre 2021 contre 108.487 fin 2017 (soit +7% d'évolution en 5 ans) et couvre actuellement la moitié de la population du département. 50% des allocataires sont des familles avec enfant(s), à part égale avec les personnes isolées ; cette proportion est en retrait de 5 points par rapport à 2017. En revanche, la proportion de monoparents reste stable et toujours plus importante qu'au niveau national (17% pour le Vaucluse contre 15% au niveau national) ; avec majoritairement des monoparents « à bas revenus ».

Les aides versées par la CAF visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus :

environ 100.000 vauclusiens vivent sous le seuil de bas revenus, ce qui représente 36% des allocataires du département, cette pauvreté étant plus marquée qu'au niveau national (31%). Dans ces foyers précaires vivent 39.000 enfants : plus de 36% des enfants du département sont issus de familles à bas revenus (France : 28%) et la majorité des communes de plus de 10.000 habitants affichent des taux supérieurs à 40%. A ces foyers s'ajoutent les 19.000 allocataires fragiles soit 15.6% du total. Enfin, près d'un quart des allocataires sont dépendants des prestations pour vivre, 18 % ayant la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales.

2-Portrait de l'Animation de la vie sociale en Vaucluse 2022

Actrices du développement social local, les structures de l'Animation de la Vie Sociale élaborent leur projet dans une **démarche participative**, associant les habitants et les bénévoles et les partenaires de terrain (associations locales, centres médico sociaux, ...). **Le projet social est la clé de voûte de ces structures**. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Ainsi les missions des centres sociaux et espace de vie sociale sont communes :

> **un lieu de proximité** à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, lieu d'accueil de toute la population et qui veille à la mixité sociale,

- ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services,
- en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants,
- permettant la rencontre et l'échange entre les générations, le développement des liens familiaux et sociaux.

Le département de Vaucluse compte à ce jour 29 structures d'animation de la vie sociale : 19 centres sociaux et 10 espaces de vie sociale.

> **un lieu d'animation** de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets,

- prenant en compte l'expression des demandes et des initiatives
- favorisant la vie sociale et la vie associative,
- proposant des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, et des actions spécifiques en réponse aux problématiques sociales du territoire,
- favorisant le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Implantation des équipements

Les centres sociaux sont majoritairement présents en milieu urbain, et principalement, à l'ouest du département, en Grand Avignon, premier de bassin de vie du Vaucluse. Deux centres sociaux implantés en sud Vaucluse, couvrent plusieurs communes en territoire rural. Les Espace de vie sociale sont présents en part égale en milieu urbain et en milieu rural.

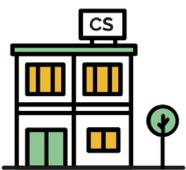
Sur la précédente période 2017/2022 de schéma directeur AVS, un centre social a fermé sur la commune d'Orange, un espace de vie sociale a fusionné avec un centre social sur les quartiers nord-est d'Avignon.

Les créations sur la même période sont exclusivement des espaces de vie sociale :

- sur les quartiers de la politique de la ville (QPV) de Monteux, Bollène et Le Pontet,
- en zone de revitalisation rurale (ZRR), à Vaison la Romaine, au bénéfice de la communauté de communes Vaison Ventoux,
- au sud Vaucluse, à Lauris, Cucuron et Beaumont de Pertuis.



CENTRES SOCIAUX



19

19 centres sociaux
17 en territoires urbains, 16 en quartier politique de la ville (QPV),
3 en zone de revitalisation rurale (ZRR)

ESPACES DE VIE SOCIALE



10

10 espaces de vie sociale
4 en quartier politique de la ville (QPV)
2 en zone de revitalisation rurale (ZRR)

L'élaboration du premier schéma (2017-2022) a mis en exergue la nécessité d'appréhender différemment les types de territoire distingués par la politique de la ville.

Les **quartiers dits « prioritaires »** identifiés au titre de la politique de la Ville : territoires qui ont fait l'objet d'études et de diagnostics approfondis permettant d'identifier leurs caractéristiques et qui appellent à la mobilisa-

tion concertée et complémentaire des partenaires des contrats de ville.

Les **territoires dits « hors dispositifs »** qui concernent l'ensemble des territoires urbains ou ruraux du département qui ne répondent pas aux critères des quartiers prioritaires.

Une attention particulière est apportée aux territoires dits en zone de revitalisation rurale (ZRR).

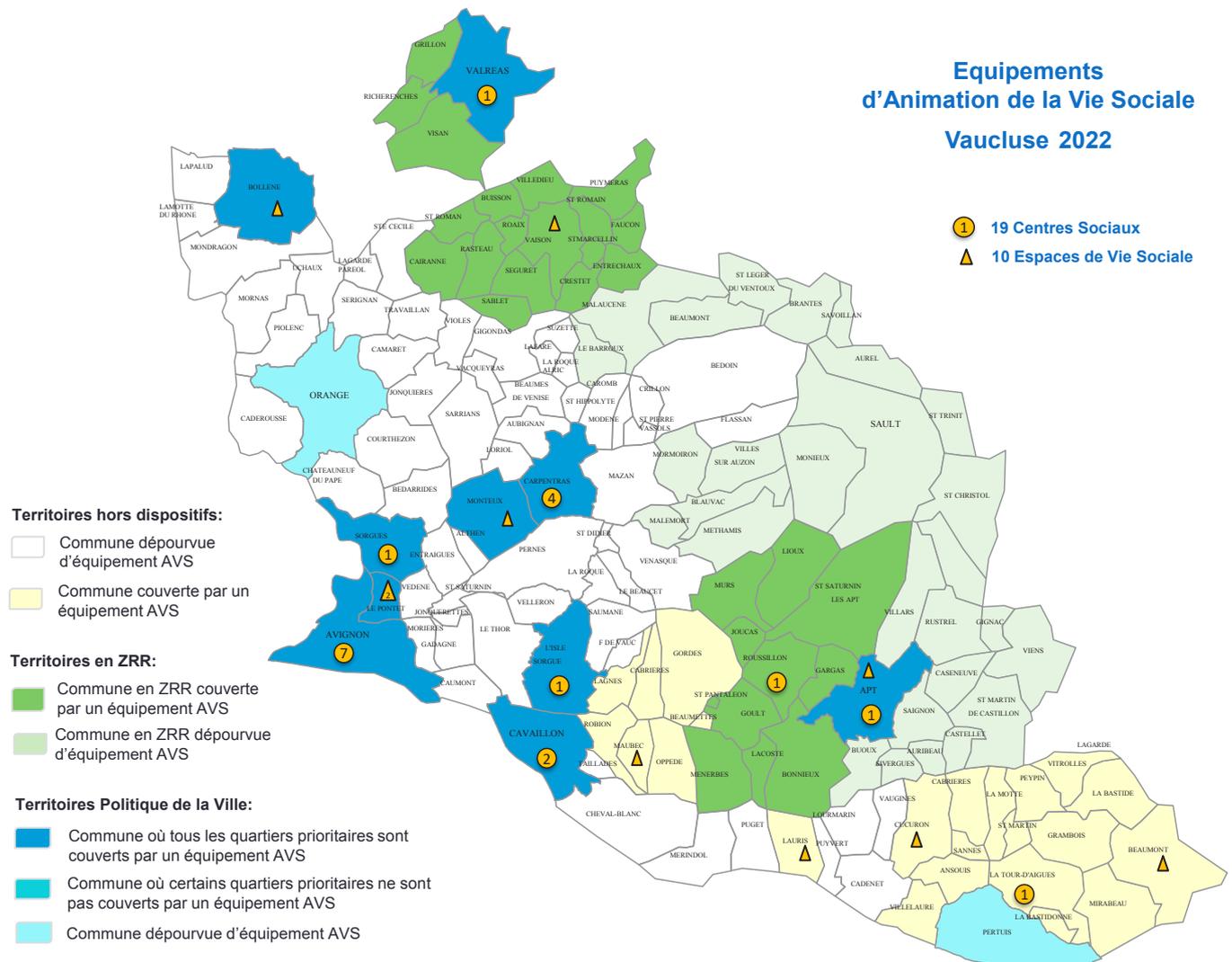
Quartiers Politique de la Ville

La politique mise en œuvre par la Caf de Vaucluse – qui recouvre l'ensemble de la vie familiale - lui permet d'inscrire son intervention dans le cadre des contrats de ville. Elle est particulièrement attentive aux actions en faveur de l'accès aux droits, de l'intégration des habitants dans les projets, du soutien à la parentalité, de la prévention de la radicalisation et des valeurs citoyennes. La Caf est cosignataire des contrats de ville d'Apt, Bollène, Carpentras, Cavaillon, l'Isle sur Sorgue, Monteux, Orange, Valréas, ainsi que celui du Grand Avignon.

La convention de partenariat signée le 18 juin 2015 dans le cadre de la politique de la ville, entre les ministères des affaires sociales, de la ville, de la jeunesse et des sports et la Cnaf prévoit, qu' « un équipement d'animation de la vie sociale **soit implanté sur les quartiers politique de la ville non encore couverts** ».

Comme cité ci-dessus, la précédente période de schéma a vu le développement de structures sur trois QPV (Monteux, Bollène et Le Pont). A ce jour, **22 quartiers prioritaires sont identifiés en Vaucluse**, trois ne bénéficient pas d'implantation de structure agréée Centre Social, ils sont situés à Pertuis et Orange.

Equipements d'Animation de la Vie Sociale Vaucluse 2022



Territoires non couverts hors dispositif Politique de la Ville

Comme présenté ci-dessus, trois structures d'animation de la Vie Sociale se sont développées en territoire rural et ZRR.

La réforme des collectivités territoriales qui réorganise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) selon une nouvelle cartographie est venue bousculer les politiques d'animation de la vie sociale. En effet, sur le territoire, les intercommunalités ne sont pas systématiquement les collectivités compétentes en matière de gestion des politiques sociales, culturelles, enfance et/ou jeunesse qui concernent plus particulièrement les structures espaces de vie sociale et les centres sociaux.

Sur quinze intercommunalités en Vaucluse, quatre d'entre elles sont dépourvues de structures d'animation de la vie sociale

Pour autant les premières analyses, issues des échanges partenariaux, identifient des besoins et des potentiels sur les territoires.

Le département de Vaucluse connaît une densité démographique disparate qui invite à une approche des territoires différenciés entre « urbain » et « rural ».

Aussi, afin de mieux appréhender les perspectives de développement, le comité départemental a souhaité inscrire cette démarche d'analyse plus aboutie des besoins et de structuration des réponses au plan d'actions du présent schéma.



Un mode de gestion majoritairement associatif

25 structures en gestion associative
2 centres sociaux en gestion municipale
1 centre social et 1 EVS en gestion CCAS

Les ressources au service des projets

BÉNÉVOLES

1506

bénévoles contribuent au pilotage et aux activités des structures AVS.



BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉS ET INSTANCES DE PILOTAGE



Hommes



Femmes

33%

67%

BÉNÉVOLES DANS LES INSTANCES DE PILOTAGE



< 25 ans



26 à 59 ans



> 60 ans

5%

58%

37%

Des équipes professionnelles

CENTRES SOCIAUX

579

SALARIÉS
pour 273 Equivalent Temp Plein (ETP)

111

STAGIAIRES
et SERVICES CIVIQUES
ont été accueillis dans
les structures AVS.

ESPACE DE VIE SOCIALE

58

SALARIÉS
pour 36 ETP

22

adultes relais

35

FONJEP

24

centres sociaux et espaces de vie sociale bénéficient de postes soutenus par l'Etat

83%

Des ressources financières

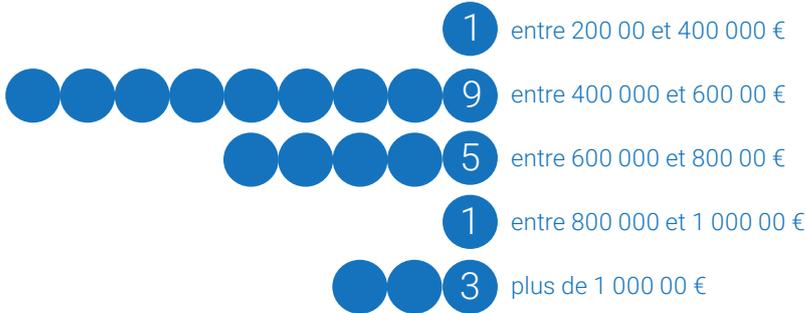
Les budgets sont le reflet des projets sociaux et des actions développés sur les territoires.



CENTRES SOCIAUX

13 118 686 €

Répartition CS par budget



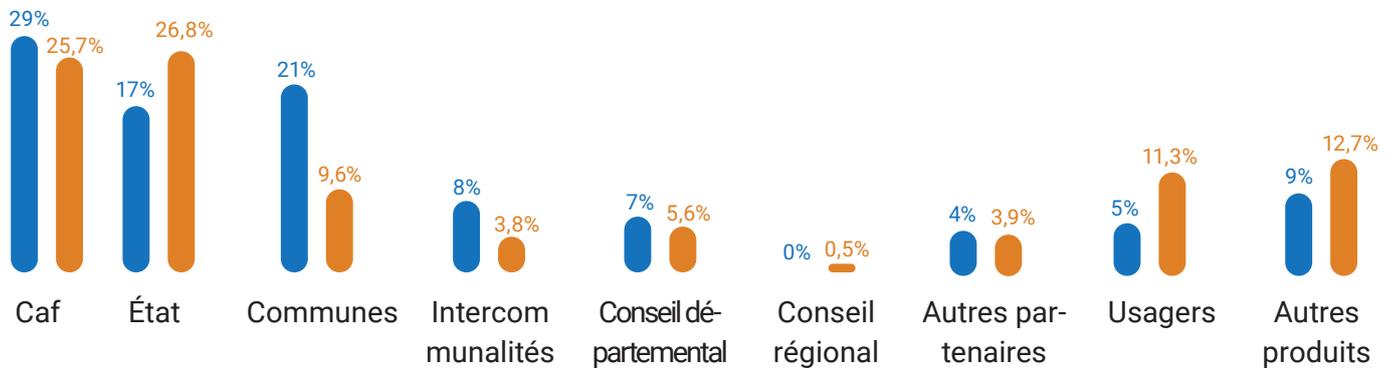
ESPACE DE VIE SOCIALE

1 357 351 €

Répartition EVS par budget



LES FINANCEURS DE L'AVS



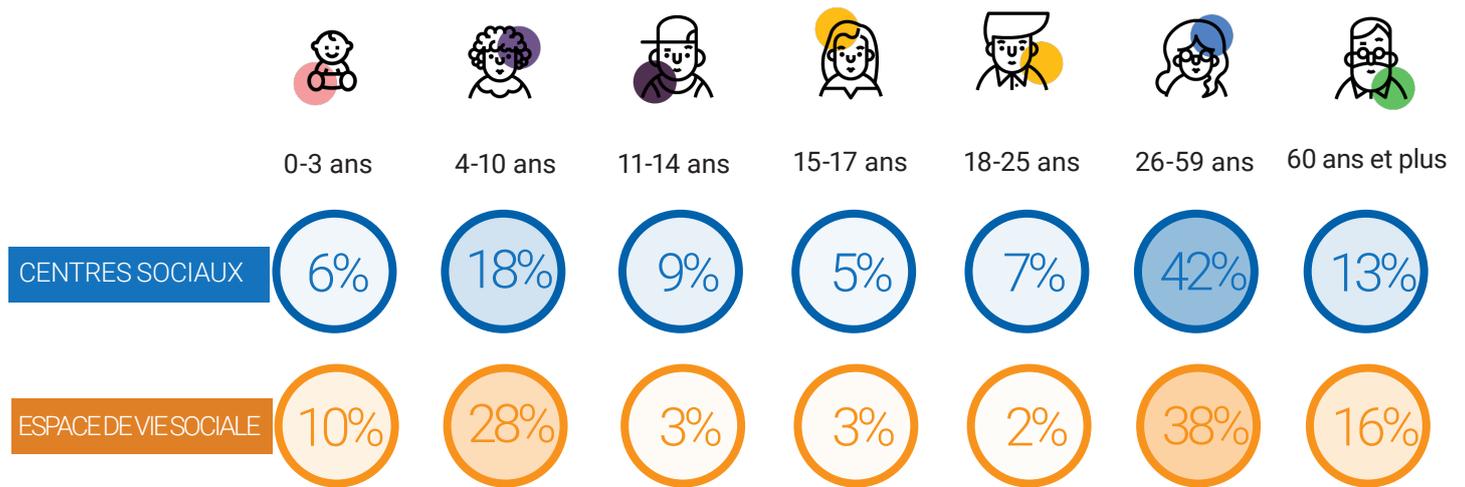
Contribution des équipements AVS aux politiques publiques développées sur les territoires

(Source SENACS et CAF -2022)

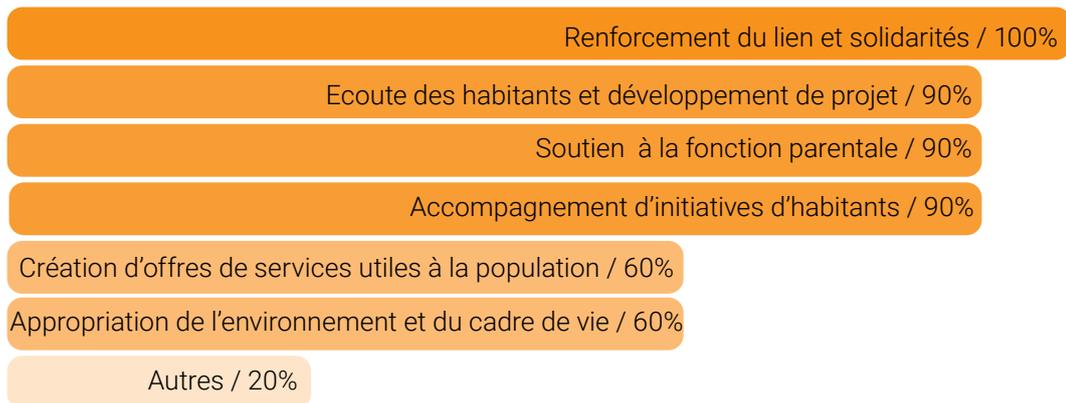
Les éléments présentés ci-après ne représentent qu'une partie de l'offre de service et des projets sociaux des structures. Nombre d'entre elles développent des projets et actions parentalité, culturelles, d'insertion, d'accès à l'emploi, logement,... ce en corrélation avec les besoins identifiés sur leurs territoires d'intervention.

Ces mêmes actions s'inscrivent dans les orientations des politiques publiques et font l'objet de co-financement des partenaires des territoires.

Les actions en structure AVS par tranche d'âge



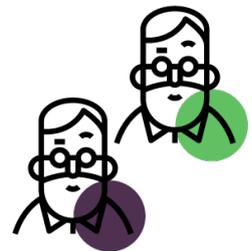
Zoom sur les thématiques des projets des espaces de vie sociale



Partenariat **Bien vieillir ensemble avec les centres sociaux** conventionné entre la Carsat et la Fédération nationale des centres sociaux.

En Vaucluse, 13 centres sociaux sont conventionnés avec la Carsat Sud-Est et portent des actions en direction des + de 60 ans autour de quatre axes :

- Soutenir la représentativité, la valorisation des initiatives des seniors et un soutien particulier aux fragilités
- Promouvoir le « bien vieillir » et de prévention de niveau 1 (information-conseil) et 2 (ateliers thématiques de prévention et accompagnement personnalisé)
- Accompagner le soutien à l'amélioration de la qualité de vie des retraités par l'adéquation du territoire à l'avancée en âge (accessibilité, adaptation de l'habitat...)
- Garantir l'égalité des chances, l'accès aux soins, culturel, loisirs...



les Seniors plus de 60 ans
représentent :

54%

des bénévoles d'activités régulières.

37%

des bénévoles d'instances de pilotage

15%

usagers d'activités

Petite Enfance - Parentalité

2 centres sociaux sur 19 gèrent un équipement d'accueil du jeune enfant (Villemarie à Carpentras et Espelido à Montfavet).

Des 17 **Lieux d'Accueil Enfants Parents** labellisés en Vaucluse, 3 sont portés par des centres sociaux situés sur Avignon et Montfavet.

21,5% des projets (qui comprennent une ou plusieurs actions) au titre du Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité sont proposés par les structures AVS.

Les 19 centres sociaux bénéficient d'un Agrément Animation Collective Familles.

Zoom sur les projets familles des centres sociaux

Projet de départ en vacances / 47%

Actions intergénérationnelles / 63%

Accompagnement à la scolarité / 68%

Manifestations festives / 84%

Loisirs collectifs en famille / 84%

Soutien à la parentalité / 95%

Jeunesse - Temps libre

16



Sur 34 **Promeneurs du Net** en Vaucluse, 16, sont portés par des centres sociaux ou espaces de vie sociale.

10



Les structures AVS représentent 10 des 11 **relais vacances** sur le département. Ce dispositif local permis d'accompagner plus de 355 familles modestes à la préparation de leur séjour vacances.

47%

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Sur 38 gestionnaires qui participent à la mise en oeuvre du dispositif CLAS, 17 sont des structures d'animation de la vie sociale. Elles accompagnent 47% des bénéficiaires en âge scolaire.

Actions sociolinguistique 1253

83% des centres sociaux proposent des actions sociolinguistiques

1253 personnes participent aux actions d'apprentissage du français.

A 80%, ce sont des femmes de plus de 26 ans



95 %

Accès aux droits

Au-delà de la mission socle d'accueil généraliste, 95% des structures AVS ont intégré l'accès aux droits dans leur projet social.

3 centres sociaux sont labellisés Espaces France service
5 structures AVS proposent un accompagnement de conseiller numérique

6 sont labellisées point Relais Caf

3-Axes de développement et plan d'actions

La concertation partenariale et l'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale permet de formaliser des orientations départementales pour la période à venir 2023-2027. Les actions à développer s'articulent autour de trois axes :

- **le renforcement du partenariat**
- **la stabilisation de l'existant**
- **le développement sur les territoires non couverts.**

La traduction opérationnelle de ces différents axes est présentée de façon synthétique dans un tableau récapitulatif intitulé plan d'actions 2023-2027.

Renforcement du partenariat

Comme présenté précédemment, le partenariat en Vaucluse est ancien. Fort de l'évolution des enjeux des territoires, il a pour ambition de s'adapter aux contextes locaux, tout en préservant les finalités de l'Animation de la Vie Sociale.

La mise en œuvre du SDAVS 2023-2027, se veut être une nouvelle étape, pilotée dans une logique de projet participative et partenariale, inhérente à la dynamique de l'animation de la vie sociale en Vaucluse.

Les constats partagés nous invitent à renforcer le partenariat tant au niveau départemental qu'au niveau local.

Stabilisation de l'existant

Les structures d'Animation de la Vie Sociale se caractérisent à la fois par :

- une forme d'unité et de stabilité par des principes communs, une même logique d'agrément, un socle partenarial commun ;
- une grande pluralité par la variété des problématiques, des publics, des activités et des projets et des territoires.

Aussi, les enjeux de la stabilisation de l'existant revêtent plusieurs objectifs

- En donnant à voir ce qu'est l'AVS et la connaissance des structures.
- En assurant un rôle de veille et d'alerte
- En stabilisant les financements partenariaux.

Développement sur les territoires non couverts

Les territoires dépourvus de structures d'Animation de la Vie Sociale, qu'ils soient en territoires identifiés au titre de la Politique de la Ville, en Zone de Revitalisation Rurale ou en dehors de ces référencements territoriaux nécessitent de repérer au mieux les besoins de la population et potentiels de futures structures AVS.

Ces analyses partagées nous permettront d'identifier les perspectives d'évolutions qualitatives et quantitatives et de structurer une offre d'animation de la vie sociale sur l'ensemble du Vaucluse. Nous pourrions ainsi consolider la couverture de structures d'animation de la vie sociale des quartiers en Politique de la ville et construire des réponses adaptées aux besoins des territoires non-couverts en structures AVS en territoires urbains et ruraux.

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTEURS
Renforcement du partenariat	Consolider le partenariat d'Animation de la Vie Sociale en Vaucluse	Evaluation convention 2019-2022 et SDAVS. Intégration du Schéma Directeur AVS à la Convention cadre.	Comité départemental AVS
		Systematiser la démarche d'information en direction des partenaires (notamment en prise de poste)	
		Adapter la démarche partagée, notamment les rencontres techniques et politiques aux réalités des territoires	
		Procéder à une évaluation de mi-parcours en 2025	
	Renforcer le partenariat avec les collectivités locales	Travailler à l'intégration de l'association des Maires de Vaucluse au comité départemental AVS	Comité départemental AVS
		Identification/formalisation des volets AVS des Conventions Territoriales Globales	Caf de Vaucluse
Evaluer l'opportunité de développer les Comités de pilotage AVS à l'échelle du territoire CTG.			
Stabiliser le partenariat départemental en direction des espaces de vie sociale	Harmoniser les pratiques d'accompagnement des structures EVS.	Caf de Vaucluse Comité départemental AVS	
Stabilisation de l'existant	Améliorer la lisibilité des actions des centres sociaux et des espaces de vie sociale sur leurs territoires	Fiabiliser et consolider les données SENACS Réinstaurer les instances d'animation collectives Partager les données Senacs	Caf de Vaucluse Fédération des centres sociaux
		Favoriser l'interconnaissance et le partage d'expérience des dynamiques locales	
		Systematiser la démarche d'information en direction des partenaires (notamment en prise de poste)	Comité départemental AVS
	Assurer une veille active et d'alerte	Réaffirmer le rôle du comité départemental AVS dans la phase de veille et de situation de crise.	Comité départemental AVS
	Stabiliser les financements des structures AVS	Assurer une veille de l'évolution des financements Evaluer les modalités de financements afin de mesurer les potentielles évolutions	
Développement sur les territoires non couverts	Construire des réponses adaptées aux besoins des territoires non-couverts	Identifier les besoins et les potentiels Partager l'analyse des territoires Hiérarchiser les développements à envisager Harmoniser les modalités d'accompagnement des éventuelles créations.	Comité départemental AVS

Signature
des
Partenaires

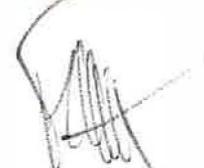
Fait à Avignon

Pour l'État



La Préfète de Vaucluse,
Madame Violaine DEMARET

Pour la Caisse d'Allocations
Familiales de Vaucluse



Le Président,
Monsieur Etienne FERRACCI

Pour le Département
de Vaucluse



La Présidente,
Madame Dominique SANTONI

Pour la Mutualité Sociale
Agricole Alpes Vaucluse



La Présidente,
Madame Marie-Claude
SALIGNON

Pour la CARSAT Sud Est



La Présidente,
Madame Aline MOULIN

Pour la Fédération des
Centres Sociaux
de Vaucluse



La Présidente,
Madame Elsie GUILLAUME



Caisse d'allocations Familiales
de Vaucluse
84049 Avignon cedex 9